

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC
ET DE L'ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC (AHQ-ARQ)**

PRÉVISION DES LIVRAISONS

1. **Référence :** B-0005, page 38, lignes 8 à 11.

Préambule :

« Le Tableau 15 présente l'écart entre la prévision des livraisons annuelles établie au moment de la Cause tarifaire 2019-2020 (3 079,9 10⁶m³) et la révision volumétrique 4/8 2020 (3 146,9 10⁶m³). Les volumes associés aux différentes catégories représentent une variation par rapport aux volumes de l'année précédente. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer les dates de préparation des deux prévisions dont il est question à la référence.

Réponse :

La prévision volumétrique de la Cause tarifaire 2019-2020 a été finalisée en février 2019. La prévision volumétrique du 4/8 2020 a été finalisée en février 2020.

- 1.2 Veuillez indiquer si la prévision « 4/8 2020 » dont il est question à la référence prend en compte en partie le contexte économique actuel, en lien avec la COVID-19. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'effet en 10⁶m³ de cette prise en compte.

Réponse :

La prévision « 4/8 2020 » ne prend pas en compte le contexte économique actuel, étant donné sa finalisation en février 2020. À cette date, les hypothèses économiques utilisées étaient telles que détaillées au Tableau 4 de la pièce B-0005, Énergir-H, Document 1, page 27 pour les années du plan d'approvisionnement, et anticipaient pour l'année 2019-2020 une croissance du PIB québécois de 1,96 %.

2. **Références :** (i) B-0005, page 40, lignes 1 à 9;
(ii) B-0005, page 46, lignes 3 à 8;
(iii) B-0104, page 4, lignes 7 à 10;
(iv) B-0005, page 46, ligne 23, à page 47, ligne 4.

Préambule :

(i) « *La révision à la hausse des volumes de la clientèle grandes entreprises s'explique par une importante augmentation de production. Cette hausse provient principalement de trois clients des secteurs de la production d'énergie, de l'aluminium et de la chimie-pétrochimie. Les deux clients des secteurs de la production d'énergie et de la chimie-pétrochimie connaissent une hausse de leur consommation entre 2019 et 2020 lors de la révision volumétrique 4/8 2020 alors qu'une baisse ou une stabilité de leur consommation était prévue lors de l'établissement de la Cause tarifaire 2019-2020. Concernant le client du secteur de l'aluminium, sa consommation entre 2019 et 2020 est en hausse à la suite de la fin d'un conflit de travail prévu lors de la révision volumétrique 4/8 2020.* » (Nous soulignons)

(ii) « *Deux clients du secteur de la métallurgie et de la production d'énergie prévoient connaître une fluctuation de production totalisant $60,3 \cdot 10^6 \text{m}^3$ entre 2020 et 2021. La fluctuation de production du client du secteur de la métallurgie s'explique par une réduction temporaire de sa capacité de production en 2020 alors que la fluctuation de production du client du secteur de l'énergie s'explique par une plus grande consommation de la part de ses clients.* » (Nous soulignons)

(iii) « *Depuis le début de la pandémie, Énergir suit de près les principaux indicateurs économiques qui servent à la préparation du dossier tarifaire et communique plus fréquemment avec ses clients grandes entreprises pour, entre autres, discuter de leurs prévisions de consommation en gaz naturel.* » (Nous soulignons)

(iv) « *Pour les années 2022 et 2023, l'augmentation des volumes provient de fluctuations de production chez certains clients et de maturation des nouvelles ventes, et ce, malgré une baisse des volumes attribuable à l'efficacité énergétique pour l'ensemble du plan. Concernant la fluctuation de production, elle provient de plusieurs clients, mais un client du secteur de la production d'énergie explique principalement cette fluctuation de volumes en 2022 puisqu'il prévoit augmenter sa consommation de $14,2 \cdot 10^6 \text{m}^3$ cette année-là. La maturation des nouvelles ventes explique, quant à elle, une grande partie de la variation des volumes en 2022 et 2023 avec une augmentation de $45,7 \cdot 10^6 \text{m}^3$ et de $166,8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ respectivement. Cette variation de volumes s'explique principalement par l'arrivée prévue d'un nouveau client du secteur de la métallurgie en 2022. Ce dernier prévoit une augmentation de sa consommation de $32,2 \cdot 10^6 \text{m}^3$ en 2022 et de $163,8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ en 2023. N'eût été ce client, la consommation des grandes entreprises aurait été stable entre 2020 et 2024. En effet, la consommation serait passée de $3 \cdot 146,9 \cdot 10^6 \text{m}^3$ en 2020 à $3 \cdot 191,8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ en 2024, soit une augmentation totale de 1,4 %.* » (Nous soulignons)

Demandes :

- 2.1 Veuillez décrire ce qu'Énergir entend par un client du secteur de la production d'énergie aux références (i) et (ii) et en fournir un exemple.

Réponse :

Un client du secteur de la production est un client dont le code d'activité économique (CAE) du registre des entreprises du Québec est 4910, 4911, 4920 ou 4921. Certains clients ayant le code CAE 4999 « Autres services publics » sont également inclus dans ce secteur après une évaluation au cas par cas.

- 2.2 Veuillez indiquer combien de clients d'Énergir proviennent du secteur de la production d'énergie.

Réponse :

Énergir a cinq clients du marché grandes entreprises et neuf clients du marché des petit et moyen débits qui proviennent du secteur de la production d'énergie. Un client est une installation active qui a été facturé au moins une fois sur les 12 derniers mois.

- 2.3 Veuillez quantifier les hausses de consommation des trois clients dont il est question à la référence (i).

Réponse :

Énergir ne publie pas d'informations détaillées sur les consommations des clients du marché grandes entreprises sur une base individuelle, afin de préserver leur confidentialité.

- 2.4 Veuillez indiquer si Énergir a communiqué avec les trois clients dont il est question à la référence (i) depuis le début de la pandémie tel qu'elle le mentionne à la référence (iii). Dans l'affirmative, veuillez fournir leurs prévisions de consommation à jour pour la période dont il est question à la référence (i). Dans la négative, veuillez justifier une telle omission.

Réponse :

Énergir confirme avoir communiqué avec les trois clients mentionnés à la référence i) depuis le début de la pandémie de la COVID-19.

Énergir ne publie pas d'informations détaillées sur les consommations des clients du marché grandes entreprises sur une base individuelle, afin de préserver leur confidentialité.

Énergir n'entend pas mettre à jour son dossier tarifaire pour les raisons énumérées aux pages 4 à 7 de la pièce B-0104 (Énergir-G, Document 1).

- 2.5 Veuillez ventiler la valeur de 60,3 10⁶m³ dont il est question à la référence (ii) entre les deux clients du secteur de la métallurgie et de la production d'énergie.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 2.3.

- 2.6 Veuillez fournir les hypothèses sous-tendant la fluctuation de production du client du secteur de l'énergie dont il est question à la référence (ii).

Réponse :

Énergir se base sur des discussions tenues avec les clients du marché grandes entreprises pour établir sa prévision pour ces clients. Ces clients n'ont pas à justifier auprès d'Énergir leur fluctuation de consommation prévisionnelle. Par ailleurs, dans les cas où Énergir est mise au courant des raisons des fluctuations de production des clients, ces informations sont généralement confidentielles. Par conséquent, Énergir n'est pas en mesure de fournir les hypothèses sous-tendant la fluctuation de production du client.

- 2.7 Veuillez fournir les livraisons annuelles faites par Énergir au client du secteur de la production d'énergie dont il est question à la référence (ii), pour chacune des cinq dernières années.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 2.3.

- 2.8 Veuillez indiquer si Énergir a communiqué avec les deux clients dont il est question à la référence (ii) depuis le début de la pandémie tel qu'elle le mentionne à la référence (iii). Dans l'affirmative, veuillez fournir leurs prévisions de consommation à jour pour la période dont il est question à la référence (ii). Dans la négative, veuillez justifier une telle omission.

Réponse :

Énergir confirme avoir communiqué avec les deux clients mentionnés à la référence (ii) depuis le début de la pandémie de la COVID-19.

Veuillez également vous référer à la réponse à la question 2.4.

- 2.9** Veuillez indiquer si Énergir a communiqué avec les deux clients dont il est question à la référence (iv) depuis le début de la pandémie tel qu'elle le mentionne à la référence (iii), soit le client du secteur de la production d'énergie et le nouveau client du secteur de la métallurgie. Dans l'affirmative, veuillez fournir leurs prévisions de consommation à jour pour la période dont il est question à la référence (iv). Dans la négative, veuillez justifier une telle omission.

Réponse :

Énergir confirme avoir communiqué avec les deux clients mentionnés à la référence (iv) depuis le début de la pandémie de la COVID-19.

Veuillez également vous référer à la réponse à la question 2.4.

- 3. Référence :** B-0005, page 49, lignes 19 à 26.

Préambule :

« **Pertes et variations** : Il existe un lien significatif entre la croissance économique et le niveau de pertes et variations de consommation générées par la clientèle d'Énergir. Chaque année, les volumes sont réduits d'une portion plus ou moins grande en raison de faillites ou de réductions de production par exemple. Les prévisions de pertes et variations sont notamment établies à l'aide d'une régression linéaire en fonction du PIB. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la croissance économique est élevée, moins les pertes subies sont importantes. La croissance du PIB prévue pour 2021 est de 1,56 %, amenant des pertes estimées à 32,1 10⁶m³. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 3.1** Veuillez élaborer sur la droite de régression linéaire dont il est question à la référence en fournissant notamment les paramètres et données ayant servi à la bâtir, les coefficients de la droite et le R² de l'ajustement obtenu.

Réponse :

Le modèle utilise une régression corrélant la croissance annuelle du PIB québécois sur les écarts en pourcentage historiques observés et inexpliqués par les autres variables du modèle (maturation de nouvelles ventes, migration tarifaire, efficacité énergétique, etc.) de 2009 à 2019. Autrement dit, la régression utilise la croissance du PIB pour expliquer le résidu du modèle prévisionnel aux petit et moyen débits (PMD), une fois toutes les autres variations mises à jour.

Constante de la régression : -3,157085576 %

Coefficient PIB : 1,522730682 %

R² : 0,814885778

- 3.2** Veuillez fournir les détails du calcul ayant servi à obtenir la valeur de 32,1 10⁶m³ mentionnée à la référence.

Réponse :

Énergir, en réponse à une question similaire de la FCEI dans le cadre de la Cause tarifaire 2017¹, a fourni plus de détails sur la manière d'estimer cette variable.

Cette variable peut être scindée en deux parties : celle qui est impactée directement par la croissance prévue du PIB, et une deuxième qui regroupe à la fois la variation de consommation prévue des VGE consommant aux tarifs D₁ et D₃ et une correction pour prendre en compte l'écart entre les livraisons réelles et les livraisons comptables qui incluent certains ajustements et refacturations de clients

1^{re} partie : la régression du PIB sur les résidus. Avec une prévision de PIB de 1,56 %, le calcul est le suivant :

Livraisons PMD prévues en 2020 – Livraisons VGE aux tarifs D₁ et D₃ = Livraisons PMD hors VGE (pour lesquelles Énergir a une prévision par client)

Livraisons hors VGE * (constante_PIB + coefficient_PIB * (Croissance PIB prévue en 2021))

(3040,3 millions de m³ – 263,3 millions de m³) = 2 777 millions de m³

2 777 millions de m³ * (-3,157085576 % + 1,522730682 % * 1,56) =
-21,69 millions de m³

2^e partie : la variation de la consommation VGE et l'ajustement comptable totalise -
10,41 millions de m³

L'addition des deux composantes totalise donc :

-21,69 + -10,41 = - 32,1 millions de m³

- 4. Référence :** B-0005, page 50, lignes 1 à 3.

Préambule :

« De 2022 à 2024, la baisse des volumes liés à la normalisation des températures pour les années 2022, 2023 et 2024 vient essentiellement du réchauffement climatique tendanciel prévu. »

¹ R-3970-2016, B-0187, Gaz Métro-14, Document 4, réponses aux questions 2.1 et suivantes.

Demande :

- 4.1 Veuillez quantifier le réchauffement climatique tendanciel prévu mentionné à la référence, notamment en termes de degrés Celsius de variation par année.

Réponse :

Sur l'ensemble des mois de chauffage, d'octobre à mai, et en omettant l'effet des années bissextiles, l'effet du réchauffement climatique annuellement est de -7,1 DJ sur les degrés-jour en base 13 (2984,3 DJ en 2022, et 2977,2 DJ en 2023). Ce réchauffement correspond en moyenne à un réchauffement de +0,03 degré Celsius par jour par année.

5. **Références :** (i) B-0005, page 54, ligne 16, à page 55, ligne 5;
(ii) B-0104, page 5.

Préambule :

« Un scénario défavorable par rapport au scénario de base a été analysé de 2021 à 2024 pour évaluer la demande minimale de gaz naturel pour la durée du plan d'approvisionnement.

Les hypothèses économiques retenues pour l'élaboration de ce scénario sont les suivantes :

- une croissance économique plus faible, variant de 0,56 % en 2020 à 0,46 % en 2024, soit 1 % de moins par année qu'au scénario de base;
- une position concurrentielle du gaz naturel moins favorable en raison d'une hausse du prix du gaz naturel par rapport à ce qui était prévu au scénario de base et d'une baisse des prix du mazout;
- une baisse des mises en chantier résidentielles de 10 % et une baisse du nombre des permis de bâtir du marché affaires en fonction de la baisse d'un point de pourcentage de la croissance du PIB.

De plus, dans le cas du marché des grandes entreprises, les volumes de plusieurs clients sont réajustés à la baisse afin de tenir compte de conditions défavorables propres à chacun et pouvant influencer négativement leur consommation, voire entraîner des fermetures. Le scénario défavorable exclut également les volumes de certains projets qui pourraient se réaliser entre 2021 et 2024, mais dont la probabilité de réalisation est en dessous de 75 %. » (Nous soulignons)

(ii) «

Prévisions de la variation du PIB pour le Québec						
Dates des prévisions	Février 2020		Mars/Avril 2020		Avril/Mai 2020	
Période visée (année civile)	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Minimum	1,5 %	1,2 %	-5,5 %	3,1 %	-9,0 %	4,9 %
Maximum	2,0 %	1,8 %	-2,0 %	6,1 %	-3,8 %	8,9 %
Écart (points de pourcentage)	0,55	0,60	3,50	3,00	5,18	4,00
Moyenne des prévisions	1,8 %	1,5 %	-3,9 %	4,3 %	-7,0 %	6,2 %

»

Demande :

- 5.1 Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l’AHQ-ARQ selon laquelle les conditions dépeintes aux deux dernières colonnes du tableau de la référence (ii) sont encore plus défavorables que celles du scénario défavorable décrites à la référence (i).

Réponse :

Une mise à jour des principales hypothèses économiques a été fournie en réponse à la question 3.5 de la demande de renseignements n° 1 de la FCEI à la pièce Énergir-T, Document 5.

Pour l’année 2020, les prévisions de croissance du PIB québécois présentées à la référence ii) indiquent toutes une croissance du PIB plus faible que celles utilisées dans le scénario défavorable d’Énergir.

Par contre, Énergir n’est pas en mesure d’anticiper si la croissance du PIB sera plus faible que celle utilisée dans le scénario défavorable pour l’année financière 2020-2021.

Par ailleurs, Énergir souligne que les données du PIB présentées au tableau de la page 5 de la pièce B-0104 et celles présentées au tableau 4 de la pièce B-0005 ne sont pas directement comparables. En effet, les données portent sur des périodes différentes : dans le premier cas, il s’agit de l’année civile (janvier à décembre d’une même année) alors que dans l’autre cas, il s’agit de l’année financière d’Énergir (octobre d’une année à septembre de l’année suivante).

6. **Référence :** B-0005, annexe 1, page 1.

Préambule :

Le tableau fournit la comparaison des prévisions de ventes annuelles avec les données réelles. On peut constater que la prévision a sous-estimé les ventes annuelles au cours des cinq dernières années et dix fois au cours des onze dernières années.

Demandes :

6.1 Veuillez expliquer la sous-estimation des ventes annuelles par rapport aux données réelles au cours des cinq dernières années et dix fois au cours des onze dernières années, telle que constatée à la référence.

Réponse :

Vouloir prédire le futur est un exercice excessivement difficile, voire impossible. Énergir produit à chaque dossier tarifaire une vision de ce que serait la demande de gaz naturel au mieux de ses connaissances et en se basant sur l'expérience historique de l'interaction entre la consommation de gaz naturel et le contexte économique et concurrentiel.

La « prévision » des livraisons est en fait une projection des livraisons basée sur un ensemble d'intrants « prédicteurs » estimés à une date donnée, notamment la croissance du PIB, ainsi qu'une communication avec les principaux clients qui informent Énergir de leurs anticipations de consommation.

Aux petit et moyen débits, la relation entre ces intrants « prédicteurs » et les livraisons réelles est établie, comme indiqué aux réponses aux questions 3.1 et 3.2. Ainsi, la principale raison des écarts entre les volumes prévisionnels et les volumes réels tient aux écarts de prévision des intrants, notamment la prévision de croissance du PIB québécois par les institutions financières.

Sur les cinq dernières années, la prévision de croissance du PIB utilisée à la cause tarifaire a sous-estimé à trois reprises la croissance réelle du PIB.

Quant à la clientèle du marché grandes entreprises, comme décrit à la pièce B-0005, Énergir-H Document 1, pages 43 et 44 :

« La prévision des volumes pour le marché grandes entreprises est effectuée client par client et n'utilise pas de modèle économique spécifique. Ce sont près de 400 clients, consommant environ 55 % des volumes globaux d'Énergir, qui ont été contactés par les représentants d'Énergir afin de produire des prévisions de livraisons propres à la réalité de chacun. Énergir discute avec chacun de ces clients dans le but d'établir des prévisions sur l'horizon du plan d'approvisionnement et de tenir compte des facteurs économiques et contextuels qui pourraient influencer la consommation des clients. Que ce soit par le contexte de marché dans lequel évolue le client, des variations de production anticipées, des dynamiques de prix des énergies alternatives, de l'efficacité énergétique ou autres, les représentants d'Énergir s'informent sur les différents paramètres pouvant modifier les habitudes de consommation de leurs clients. ».

Ainsi, les volumes prévus sont également très sensibles aux intrants, ainsi qu'au contexte propre à chaque entreprise, au moins d'une manière qualitative. Une sous-estimation du contexte économique par les institutions financières peut ainsi conduire à une sous-estimation des volumes du marché grandes entreprises.

Enfin, la méthodologie de la prévision de la demande évolue pour s'adapter aux changements du contexte et dans un but d'amélioration continue de la prévision. À plusieurs reprises notamment, Énergir a amélioré ses modèles, notamment à la suite de suggestions d'intervenants. Lors de la Cause tarifaire 2018 (R-3987-2016), Énergir a donné une présentation aux intervenants et à la Régie dans le cadre d'une séance de travail sur la prévision de la demande, incluant les écarts de volumes prévisionnels et réels².

- 6.2** Veuillez indiquer les moyens mis en place par Énergir afin de redresser une telle tendance dans les prévisions futures.

Réponse :

Énergir améliore constamment ses méthodes de prévisions, comme mentionné à la réponse à la question 6.1, et recalibre chaque année les paramètres de ses modèles sur les données les plus à jours.

² R-3987-2016, B-0190, Gaz Métro-6, Document 6, page 14, diapositive 28.

STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT

7. **Référence :** B-0005, page 60, lignes 8 à 12.

Préambule :

« *Énergir optimise les coûts totaux d'approvisionnement en utilisant une combinaison d'outils : des capacités de transport depuis le sud de l'Ontario et l'Alberta, des transactions d'échanges, de l'entreposage à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire et des livraisons en franchise. Par cette combinaison d'outils, Énergir réitère que sa stratégie vise la mise en place d'un portefeuille d'outils variés et, dans la mesure du possible, échelonnés dans le temps.* » (Nous soulignons)

Demandes :

7.1 Veuillez décrire la méthode utilisée par Énergir pour optimiser les coûts totaux d'approvisionnement comme indiqué à la référence. Veuillez notamment indiquer les modèles et méthodes mathématiques utilisées, les intrants, les paramètres et les contraintes pris en compte et les divers horizons considérés.

Réponse :

L'optimisation des coûts totaux d'approvisionnement est un processus continu dans le temps. Ainsi, dès qu'un changement se produit au niveau de la demande de la clientèle ou dès qu'un contrat se termine, Énergir évalue les différentes options disponibles sur le marché dans le but d'optimiser sa structure.

Lors de l'analyse des différentes options, Énergir considère l'ensemble des variables ayant un impact sur les coûts totaux d'approvisionnement. Les options sont modélisées dans le plan d'approvisionnement (soit le modèle) afin d'assurer que celles-ci permettent de rencontrer la demande de la clientèle ainsi que d'assurer la sécurité d'approvisionnement, tant pour la demande de pointe que pour l'hiver extrême. Le modèle du plan d'approvisionnement inclut les variables suivantes en intrant :

- Demande quotidienne normale, froide, chaude et extrême par type de clientèle;
- Capacités de transport quotidiennes contractées;
- Capacités d'entreposage contractées ainsi que leurs caractéristiques spécifiques en cours d'année (par exemple, profil d'injection et de retrait);
- Outils de « service de pointe »;
- Livraisons en franchise (incluant la production de GNR);
- Livraisons prévues pour la clientèle en achat direct et en prix fixe;
- Prix de la fourniture par point d'achat;

- Prix de transport par tronçon; et
- Compression requise par tronçon de transport.

Le modèle du plan d'approvisionnement permet de moduler l'ensemble des intrants par période de temps.

- 7.2** Veuillez indiquer si Énergir refait, à la fin de l'année, l'optimisation de ses coûts d'approvisionnement en utilisant les données réelles pertinentes et ce, afin d'évaluer la qualité de cette gestion par rapport à une gestion à vision parfaite. Dans l'affirmative, veuillez fournir le résultat de cet exercice pour les cinq dernières années. Dans la négative, veuillez justifier de ne pas le faire.

Réponse :

Énergir ne refait pas en fin d'année une optimisation des coûts d'approvisionnement, car cet exercice ne permettrait pas d'ajouter de valeur à la planification des approvisionnements gaziers en plus d'être difficilement réalisable.

Comme mentionné à la réponse à la question 7.1, l'optimisation des coûts d'approvisionnement est un processus continu dans le temps, qui est effectué tout au long de l'année. Le plan d'approvisionnement déposé dans le cadre de la Cause tarifaire reprend l'ensemble des optimisations effectuées jusqu'au moment de sa conception et y ajoute les optimisations anticipées sur les quatre années du plan. Cependant, le processus d'optimisation se poursuit après le dépôt du plan d'approvisionnement, ce qui veut dire que des actions d'optimisation supplémentaires imprévues au plan d'approvisionnement peuvent être prises en fonction des opportunités du marché. Par exemple, pour la Cause tarifaire 2019-2020, Énergir anticipait acheter du transport additionnel sur le marché secondaire dans son plan d'approvisionnement, mais a plutôt opté pour un service de pointe en cours d'été afin d'optimiser les coûts totaux d'approvisionnement. Le plan d'approvisionnement est donc le reflet de ce qu'Énergir prévoit faire en fonction des conditions de marché connues lors du dépôt de la Cause tarifaire. Toutefois, la gestion des approvisionnements gaziers en continu fait en sorte que les actions d'Énergir vont évoluer par rapport au plan d'approvisionnement en fonction du contexte de marché. L'ensemble des optimisations réalisées par Énergir peuvent être consultées lors du dépôt du rapport annuel.

De plus, les opportunités de marché sont principalement reliées à des transactions de gré à gré qui ne sont pas rapportées dans le marché. Il est donc impossible d'avoir une vision « parfaite » du marché, même a posteriori. L'information disponible au marché en fin d'année est en très grande majorité issue des publications officielles (indices sur le prix de la fourniture, prix du marché primaire de transport).

Un tel exercice serait également difficilement praticable. Il faudrait, en somme, reprendre les actions (nominations) effectuées à chaque journée pour tenter de les optimiser en fonction d'une vision globale et d'informations connues a posteriori. Cet exercice serait fastidieux, sans pour autant permettre d'en retirer de la valeur. Par exemple, supposons que les prix de fourniture aient été élevés en décembre, puis que la température ait été

clémente par la suite et que les prix aient alors été moins élevés : alors *a posteriori*, les quantités à retirer des sites d'entreposage en décembre auraient pu être doublées ou triplées pour optimiser le plan d'approvisionnement. Toutefois, en aucun cas une telle situation ne pourrait être prévue, et ceci ne mènerait pas à une amélioration au niveau de l'optimisation en continu des coûts d'approvisionnement dans le futur.

L'évaluation *a posteriori* peut être envisageable lorsque certains éléments particuliers sont évalués. Ainsi, un suivi annuel est effectué pour évaluer la diversification des indices d'achats de fourniture³. Également, un suivi annuel sur la performance des injections et des retraits relatifs au site d'entreposage est déposé⁴. En revanche, étant donné le caractère à long terme des contrats d'approvisionnements gaziers et l'évolution constante du marché, les résultats de ces évaluations ne sont pas toujours concluants, puisque le retour en arrière est impossible.

³ R-4114-2019, B-0064, Énergir-12, Document 5.

⁴ R-4114-2019, B-0195, Énergir-12, Document 6.

8. **Références** : (i) B-0005, page 78, lignes 1 à 13;
(ii) B-0005, page 79, lignes 12 à 25.

Préambule :

(i) « Le total des approvisionnements requis pour l'année 2020-2021 s'élève à 36 723 10³m³/jour alors que le débit des approvisionnements actuel est de 35 649 10³m³/jour. Le déficit d'outils à combler est donc de de 1 074 10³m³/jour.

Afin de combler ce déficit, Énergir a contracté une option sur un « service de pointe » auprès d'un fournisseur sur le marché secondaire. Cet outil de pointe correspondrait à un approvisionnement ponctuel de 1 074 10³m³/jour de fourniture directement dans le territoire d'Énergir. Cet outil de pointe serait disponible pour 5 journées pendant l'hiver 2020-2021. Son coût de base sera de [REDACTED]. Si Énergir devait l'utiliser, elle devra alors payer [REDACTED]. Avant d'utiliser cet outil, Énergir tentera d'utiliser tout autre service ou option qui serait disponible et moins onéreux au moment présent.

Énergir a jusqu'au [REDACTED] afin de lever l'option, en tout ou en partie, à l'égard de ce service de pointe. Le cas échéant, l'option n'aurait entraîné aucun coût pour la clientèle. (Nous soulignons)

(ii) « La présente section a pour but de présenter une analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du plan.

L'annexe 11 présente un plan d'approvisionnement et une analyse de rentabilité pour la première année du plan en fonction de la structure retenue pour l'année 2020-2021 (scénario 3) et des scénarios alternatifs (scénarios 1 et 2) :

1. Achat d'une capacité de transport FTLH de 1 074 10³m³/jour du mois de décembre au mois de mars à un prix de 2,85 \$/GJ.

2. Achat d'une capacité de transport FTSH de 1 074 10³m³/jour du mois de décembre au mois de mars à un prix de 1,68 \$/GJ.

3. Achat d'un outil de pointe auprès d'un fournisseur dans le marché secondaire. La capacité quotidienne de cet outil est de 1 074 10³m³/jour et est disponible cinq jours pendant l'hiver 2020-2021. La prime fixe de cet outil est de [REDACTED] et la prime variable est établie comme suit : [REDACTED]. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 8.1** Veuillez indiquer si, dans la situation économique prévisible, Énergir a levé ou a l'intention de lever, en tout ou en partie, l'option dont il est question à la référence (i). Dans l'affirmative, veuillez préciser le pourcentage de l'option qu'elle a levé ou qu'elle a l'intention de lever. Dans la négative, veuillez justifier de ne pas le faire.

Réponse :

Pour le moment, le plan d'approvisionnement d'Énergir demeure inchangé. Toutefois, une révision du plan d'approvisionnement sera effectuée à l'automne 2020 lorsque les volumes prévus pour l'hiver 2020-2021 seront mis à jour. La décision d'Énergir relativement à l'option sera alors prise en fonction des besoins de la clientèle et de l'optimisation des coûts totaux du plan d'approvisionnement.

- 8.2** Pour les scénarios 1 et 2 de la référence (ii), veuillez justifier avec chiffres à l'appui le besoin d'achat pour les quatre mois d'hiver. Veuillez expliquer, par exemple, pourquoi un achat pour les mois de janvier et de février ne serait pas suffisant.

Réponse :

La méthode d'établissement de la sécurité d'approvisionnement détermine le besoin de pointe à couvrir entre les mois de décembre et mars. Énergir a donc regardé les options qui permettent de couvrir cette période. Afin qu'une période plus courte soit envisagée, la méthodologie d'établissement de la sécurité d'approvisionnement devrait être revue. Énergir ne propose pas de modification à cette méthodologie dans le cadre de la Cause tarifaire 2020-2021.

- 8.3** Pour le scénario 3 de la référence (ii), veuillez justifier avec chiffres à l'appui le choix d'une disponibilité de cinq jours pour l'outil de pointe.

Réponse :

Énergir considère que la disponibilité de l'outil pour trois jours de pointe est suffisante. Cependant, comme Énergir doit placer ses nominations la journée précédente, il se pourrait que le service soit nommé lors d'une journée où cela n'était pas requis a posteriori. Ainsi, Énergir considère qu'une disponibilité de cinq jours devrait permettre une utilisation potentielle sur trois journées différentes en cours d'hiver.

9. Référence : B-0005, Annexe 6, page 2.

Préambule :

«

ACHATS DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL PROJETÉS - ANNÉE 2020-2021*													
	Dawn			Empress			Territoire d'Énergir			Achats totaux			
	À contracter d'avance 10 ⁶ m ³	En attente 10 ⁶ m ³	Total 10 ⁶ m ³	À contracter d'avance 10 ⁶ m ³	En attente 10 ⁶ m ³	Total 10 ⁶ m ³	À contracter d'avance 10 ⁶ m ³	En attente 10 ⁶ m ³	Total 10 ⁶ m ³	À contracter d'avance 10 ⁶ m ³	En attente 10 ⁶ m ³	Total 10 ⁶ m ³	% à contracter d'avance
oct-20	0	73	73	46	24	73	0,8	0,0	0,8	50	97	146	5,8%
nov-20	94	94	188	32	38	70	0,5	0,0	0,5	126	132	258	10,3%
déc-20	195	55	222	33	40	73	0,8	0,0	0,8	200	95	295	11,8%
janv-21	185	82	247	33	40	73	0,8	0,0	0,8	219	102	321	12,8%
févr-21	192	94	256	30	36	66	0,5	0,0	0,5	222	100	323	12,9%
mars-21	192	94	256	33	40	73	0,8	0,0	0,8	225	104	329	13,2%
avr-21	58	108	166	25	40	70	0,5	0,0	0,5	83	154	237	9,5%
mai-21	0	94	94	25	47	72	0,8	0,0	0,8	26	111	137	5,5%
juin-21	0	40	40	24	45	70	0,9	0,0	0,9	25	88	111	4,4%
juil-21	0	43	43	25	47	73	0,9	0,0	0,9	26	91	117	4,7%
août-21	0	39	39	25	47	72	1,5	0,0	1,5	27	88	113	4,5%
sept-21	0	44	44	25	48	70	1,5	0,0	1,5	26	89	116	4,8%
Total	583	562	1 638	358	497	855	9	0	9	1 255	1 248	2 503	
Pro rata du total			85,5%			34,2%			0,4%	50,2%	49,8%		

* Basé sur le plan d'hiver chaud

»

Demandes :

9.1 Veuillez décrire la méthode utilisée par Énergir pour déterminer les achats de fourniture de gaz naturel projetés et, en particulier, leur répartition entre les sites Dawn et Empress et leur répartition entre les achats à contracter d'avance et ceux en attente, tel qu'il apparaît au tableau de la référence. Veuillez notamment indiquer les méthodes mathématiques utilisées, les intrants, les paramètres et les contraintes pris en compte.

Réponse :

Les achats de fourniture de gaz naturel projetés sont déterminés à partir de la demande quotidienne de la clientèle, après avoir considéré les livraisons des clients en achat direct ou en fourniture à prix fixe ainsi que le profil d'injection et de retrait des sites d'entreposage.

Pour la répartition entre Dawn et Empress, celle-ci est effectuée en fonction des capacités de transport contractées et du prix marginal de la fourniture à chaque point. Énergir vise à remplir le plus possible les capacités de transport là où la fourniture est la moins chère. Pour le plan d'approvisionnement 2020-2021, la fourniture est projetée être moins chère à Empress. Énergir prévoit donc utiliser complètement ses capacités de transport entre

Empress et la franchise, puis répondre au reste de la demande quotidienne à partir de Dawn.

Pour la répartition des achats d'avance et en attente, Énergir vise un ratio global d'environ 50 % à l'avance et 50 % en attente, basé sur le plan d'hiver chaud. Au moment du dépôt du plan d'approvisionnement, il s'agit de cibles, car les achats à contracter d'avance ne sont pas nécessairement complétés. Pour les achats à contracter d'avance à Dawn, ceux-ci sont concentrés en hiver puisque la demande quotidienne y est plus élevée.

- 9.2** Veuillez démontrer que la solution d'achats projetée à la référence est celle qui représente les coûts de fourniture les plus avantageux pour la clientèle d'Énergir.

Réponse :

En l'absence de sites d'entreposage, les achats de fourniture doivent correspondre quotidiennement à la demande de la clientèle. Les seules sources d'écart de prix à ce niveau sont alors le point d'achat (Dawn, Empress) et l'achat contracté d'avance ou en attente.

Au plan d'approvisionnement, le coût des achats contractés d'avance et de ceux en attente sont considérés comme étant équivalents pour le prix. Donc, à ce niveau, il n'y a pas d'avantage en mode prévisionnel d'augmenter ou de diminuer les achats contractés d'avance.

En ce qui a trait aux points d'achats, comme expliqué à la réponse de la question 9.1, Énergir vise à maximiser les achats au point où la fourniture est la moins chère. Ces achats peuvent être limités par les capacités de transport détenues par Énergir.

Pour les sites d'entreposage, ceux-ci sont composés de deux types : l'entreposage en franchise dans le but de répondre principalement aux besoins saisonniers de la clientèle, et l'entreposage à Dawn pour répondre principalement aux besoins de flexibilité opérationnelle. Ces sites d'entreposage visent de façon primaire à répondre à des besoins spécifiques non reliés à la réduction du coût de la fourniture. Ainsi, il n'est pas nécessairement possible de modifier leur utilisation pour réduire les coûts de la fourniture tout en exerçant leur fonction première. Seul le site d'entreposage à Dawn comporte un inventaire supérieur à celui requis pour répondre à sa fonction principale, la flexibilité opérationnelle. Pour ce site, le profil type de base visant à réduire les coûts de fourniture est établi conformément à la décision D-2014-077. Ce profil type de base est utilisé dans les prévisions afin de réduire au maximum les coûts de fourniture.

- 9.3** Veuillez indiquer s'il serait possible d'augmenter les achats projetés en provenance de Dawn et de diminuer d'autant ceux en provenance d'Empress. Dans l'affirmative, veuillez indiquer la différence marginale de coût d'une telle solution. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi ce ne serait pas possible.

Réponse :

Oui, dans la mesure où les achats d'avance ne sont pas encore concrétisés. Si tous les achats étaient faits à Dawn, un coût additionnel de 35,5 M\$ serait observé selon les prévisions au plan d'approvisionnement 2020-2021.

- 9.4** Veuillez indiquer s'il serait possible d'augmenter les achats projetés en provenance d'Empress et de diminuer d'autant ceux en provenance de Dawn. Dans l'affirmative, veuillez indiquer la différence marginale de coût d'une telle solution. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi ce ne serait pas possible.

Réponse :

Non, ce n'est pas possible en fonction des capacités contractées, car les capacités de transport de Empress sont déjà maximisées.

- 10. Référence :** B-0032, page 7, ligne 14, à page 8, ligne 2.

Préambule :

« La hausse tarifaire au service de transport de 47,8 M\$ est essentiellement attribuable à l'augmentation des coûts de transport de 35,4 M\$. Cette augmentation découle principalement de la hausse des coûts fonctionnalisés au service de transport sur les achats de gaz naturel à Empress jumelée à l'effet de la variation des tarifs de TransCanada PipeLines Limited (TCPL). »

Demande :

- 10.1** Veuillez indiquer les alternatives pour Énergir autres que le service de transport dont il est question à la référence et l'impact qu'elles auraient sur la hausse tarifaire au service de transport.

Réponse :

Comme Énergir possède des contrats de transport à long terme sur le marché primaire, alors il n'y a pas d'alternative pour la Cause tarifaire 2020-2021.

En ce qui a trait à la fonctionnalisation des coûts, ceci résulte du mécanisme approuvé de fonctionnalisation, par lequel les coûts de transport sont crédités du différentiel de lieu entre Dawn et Empress pour la portion de transport détenue par Énergir entre Empress et la franchise. Le différentiel de lieu varie annuellement en fonction des prix de marché prévus.

11. **Références** : (i) B-0005, page 64, ligne 11, à page 65, ligne 2;
(ii) B-0005, page 65, lignes 3 à 20;
(iii) R-4018-2017, B-0220, page 7, ligne 15, à page 8, ligne 5.

Préambule :

(i) « Les besoins en équilibrage sont en partie comblés par les sites d'entreposage situés dans le territoire d'Énergir. Ces sites sont composés de l'usine LSR et des deux sites d'entreposage souterrains d'Intragaz (Saint-Flavien et Pointe-du-Lac).

L'usine LSR est un outil d'approvisionnement de pointe. Elle est donc utilisée comme l'un des derniers outils d'approvisionnement.

Les caractéristiques physiques du site de Saint-Flavien impliquent un profil de retrait spécifique défini à l'avance. Une utilisation complète du gaz naturel entreposé à ce site est prévue sur la période de l'hiver. Les dates de début et de fin des retraits, ainsi que la période d'interruption pour la période des Fêtes, peuvent être légèrement modifiées par Énergir en fonction des besoins des clients découlant principalement des prévisions de température.

Les caractéristiques du site d'entreposage de Pointe-du-Lac permettent une modulation des injections et des retraits en cours de journée, sur la période de l'hiver, avec une dernière fenêtre de nominations, trois heures avant la fin de la journée gazière, qui peut être utilisée dans certaines conditions. De plus, ce site peut être cyclé en présence d'excédents de capacité de transport. C'est-à-dire que le gaz peut être retiré et réinjecté par la suite, permettant de maintenir un débit élevé de retrait et offrant un volume total de gaz sur la période de l'hiver supérieur à la capacité physique du site. Il est le dernier outil utilisé avant l'interruption, en partie ou en totalité, de la clientèle au service interruptible. Il est donc partiellement utilisé pour répondre à la demande de pointe. » (Nous soulignons)

(ii) « Les besoins d'équilibrage sont également comblés en utilisant le site d'entreposage souterrain de Enbridge Gas, situé à Dawn, au sud de l'Ontario. Ce site d'entreposage est un outil très flexible en termes de débit de gaz journalier. Il permet une modulation des besoins de gaz en cours de journée gazière par ses diverses fenêtres de nominations, notamment les fenêtres STS, et est le seul outil qui permet de les utiliser. Ainsi, les capacités de retrait ou d'injection de ce site permettent de répondre aux fluctuations de la demande de la clientèle tout au long de l'année. Le plan d'approvisionnement tient compte du nouveau contrat d'entreposage qui a été conclu à l'hiver 2020 avec Enbridge Gas [note de bas de page omise].

Énergir couvre aussi les besoins d'équilibrage par des achats de gaz naturel effectués directement à Dawn et/ou Parkway, les volumes afférents étant transportés sur des contrats de transport FTSH et/ou STS de TCPL, combinés, selon le cas, à des capacités de transport M12 de Enbridge Gas.

Enfin, Énergir a considéré l'interruption de la liquéfaction du client GM GNL comme outil de pointe. À cet effet, lors des journées d'interruption de la liquéfaction du client GM GNL, Énergir

utilisera le gaz naturel devant normalement être liquéfié par GM GNL pour répondre à la demande de la clientèle de l'activité réglementée, soit la daQ. En contrepartie, GM GNL pourra retirer de l'inventaire réservé à la daQ, une quantité de GNL équivalente aux volumes qui auraient dû être liquéfiés. » (Nous soulignons)

(iii) « Seuls les sites d'entreposage qui offrent de l'injection et du retrait pouvant être modulés en cours de journée gazière pendant toute l'année permettent de répondre aux besoins de flexibilité opérationnelle.

Ainsi, seul le site d'entreposage à Dawn répond entièrement à ces critères. Les autres sites d'entreposage utilisés par Énergir ne répondent que partiellement ou pas du tout à ce type de besoin :

- La liquéfaction à l'usine LSR nécessite un long délai de mise en route, implique des coûts de démarrage élevés et a un faible débit d'injection, ce qui réduit fortement son utilité pour répondre aux fluctuations en cours de journée pendant l'été.
- Le site de Pointe-du-Lac perd de son efficacité lorsqu'il n'est pas plein, c'est-à-dire que le débit maximal de retrait décline au fur et à mesure que l'inventaire diminue. Ainsi, en hiver, l'utilisation du site pour la flexibilité opérationnelle pourrait compromettre la sécurité d'approvisionnement en pointe, car il pourrait en résulter une baisse d'inventaire et donc de capacité de retrait, ce qui réduit les outils disponibles en pointe. De plus, à certains moments en été, le site doit maintenir une pression qui nécessite de le conserver presque plein.
- Le site de Saint-Flavien a un profil d'injection et de retrait prédéterminé. L'expérience passée a démontré qu'il n'était pas souhaitable de déroger à ce profil en raison de l'impact sur celui-ci. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 11.1** Veuillez expliquer, avec chiffres à l'appui indiquant les capacités de stockage et les contraintes de retrait et d'injection par période de temps, les raisons pour lesquelles l'usine LSR est considérée comme un outil d'approvisionnement de pointe, tel que mentionné à la référence (i).

Réponse :

Pour les caractéristiques de l'usine LSR, veuillez vous référer aux lignes 39 à 42 de la page 1 de l'annexe 8 du plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1).

L'usine LSR est considérée par Énergir comme un outil d'approvisionnement de pointe, car elle possède une capacité de retrait (vaporisation) élevée équivalente à environ 15 % du besoin d'Énergir en journée de pointe, une capacité de stockage limitée, une capacité d'injection faible et des coûts variables élevés.

- 11.2 Relativement à la référence (iii), veuillez quantifier le « *long délai de mise en route* », les « *coûts de démarrage élevés* » et le « *faible débit d'injection* » de l'usine LSR.

Réponse :

Le délai de mise en route pour la liquéfaction peut aller de quelques heures à quelques jours, en fonction des travaux ayant eu lieu lors de la maintenance annuelle. Le processus de démarrage de la liquéfaction à l'usine se planifie habituellement plusieurs jours à l'avance. Quant à la vaporisation, le délai est de quelques heures.

Les coûts élevés du démarrage de la liquéfaction sont attribuables à l'appel de puissance nécessaire, lequel est assujéti au tarif M en vigueur selon la grille tarifaire de Hydro-Québec. Le démarrage de la liquéfaction demande également l'apport de gaz réfrigérants coûteux. C'est pourquoi le démarrage de la liquéfaction a une dimension économique et qu'il doit être planifiée dans le temps afin de rentabiliser le coût de cet appel de puissance sur le plus grand nombre de jours d'utilisation possible.

En ce qui a trait au faible débit d'injection de la liquéfaction, celui-ci représente moins de 10 % des besoins de flexibilité opérationnelle, moins de 1 % de la demande de pointe de la clientèle et environ 5 % de la capacité de vaporisation quotidienne de l'usine LSR.

- 11.3 Veuillez expliquer, avec chiffres à l'appui indiquant les capacités de stockage et les contraintes de retrait et d'injection par période de temps, les raisons pour lesquelles le site d'entreposage de Saint-Flavien exige un profil de retrait spécifique défini à l'avance, tel que mentionné à la référence (i).

Réponse :

Pour les caractéristiques du site d'entreposage de Saint-Flavien, veuillez vous référer aux lignes 20 à 38 de la page 1 de l'annexe 8 du plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1).

Quant aux raisons pour lesquelles le site d'entreposage de Saint-Flavien exige un profil de retrait spécifique défini à l'avance, cette information est détenue par Intragaz.

- 11.4 Veuillez indiquer combien de temps en avance le profil de retrait spécifique du site d'entreposage de Saint-Flavien mentionné à la référence (i) doit-il être défini.

Réponse :

Énergir reçoit d'Intragaz un avis de performances indiquant les capacités de retrait et d'injection et les instructions concernant l'utilisation du réservoir durant l'année gazière au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.

- 11.5 Veuillez justifier ce qui oblige Énergir à utiliser complètement le gaz naturel entreposé au site de Saint-Flavien sur la période de l'hiver, tel que mentionné à la référence (i).

Réponse :

En vertu de l'avis de performances fourni par Intragaz au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, le gaz naturel entreposé au site de Saint-Flavien doit généralement être complètement retiré à la fin de la période de retrait (vers la fin du mois de mars).

- 11.6** Relativement à la référence (i), veuillez décrire, notamment en termes de fréquence et de temps de préavis, la flexibilité offerte à Énergir, au site de Saint-Flavien, pour modifier les dates de début et de fin des retraits, ainsi que la période d'interruption pour la période des Fêtes, en fonction des besoins des clients découlant principalement des prévisions de température.

Réponse :

Le site de Saint-Flavien ne donne pas à Énergir autant de flexibilité que le site de Pointe-du-Lac en raison de ses caractéristiques géologiques. Lorsque l'hiver est débuté, Intragaz évalue la possibilité de répondre aux demandes d'ajustement d'Énergir, ainsi que l'impact sur le profil pour le reste de l'hiver au cas par cas. Les délais varient en fonction de la demande et peuvent aller jusqu'à quelques jours.

Le tableau suivant présente les fenêtres de nomination dont Énergir dispose pour moduler les retraits en cours de journée au site de Saint-Flavien.

Fenêtres de nomination

Nominations effectuées	Effectives
Du lundi au jeudi entre 7h30 et 16h00 (sauf les jours fériés)	À partir de 10h00 HNE, la journée gazière suivante
Du lundi au jeudi entre 7h30 et 16h00 (sauf les jours fériés)	La même journée gazière
Le vendredi entre 7h30 et 16h00 (sauf jours fériés)	Jusqu'au lundi ou prochain jour ouvrable

- 11.7** Relativement à la référence (iii), veuillez élaborer sur l'impact de déroger au profil d'injection et de retrait prédéterminé au site d'entreposage de Saint-Flavien.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 11.6.

- 11.8** Veuillez décrire, notamment en termes de fréquence et de temps de préavis, la flexibilité offerte à Énergir, au site de Pointe-du-Lac, pour moduler les injections et les retraits en cours de journée, sur la période de l'hiver, tel que mentionné à la référence (i).

Réponse :

Pour les caractéristiques du site d'entreposage de Pointe-du-Lac, veuillez vous référer aux lignes 10 à 19 de la page 1 de l'annexe 8 du plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1).

Le tableau suivant présente les fenêtres de nomination dont Énergir dispose pour moduler les injections et ainsi que les retraits en cours de journée au site de Pointe-du-Lac.

Fenêtres de nomination

Nominations effectuées avant	Effectives à partir de
13h00 HNE	10h00 HNE, la journée gazière suivante
19h00 HNE	10h00 HNE, la journée gazière suivante
7h00 HNE	10h00 HNE, la journée gazière suivante
11h00 HNE	18h00 HNE, la même journée gazière
17h30 HNE	22h00 HNE, la même journée gazière
7h00 HNE	7h30 HNE, la même journée gazière

- 11.9** Veuillez expliquer ce qu'Énergir entend par « *une dernière fenêtre de nominations, trois heures avant la fin de la journée gazière, qui peut être utilisée dans certaines conditions* », tel que mentionné à la référence (i) pour le site de Pointe-du-Lac et indiquer dans quelles « *conditions* » cette fenêtre peut être utilisée.

Réponse :

Comme présenté à la réponse à la question 11.8, il s'agit de la fenêtre de nomination de 7 h 00 HNE effective à partir de 7 h 30 HNE, la même journée gazière.

Cette fenêtre peut être utilisée pour des changements n'impliquant pas d'inversion de mode d'opération (c'est-à-dire de retrait à injection ou d'injection à retrait).

- 11.10** Relativement à la référence (iii), veuillez fournir la courbe du débit maximal de retrait du site d'entreposage de Pointe-du-Lac en fonction de l'inventaire.

Réponse :

Veillez vous référer au lignes 10 à 19 de la page 1 de l'annexe 8 du plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1).

- 11.11** Veuillez élaborer sur la citation de la référence (iii) selon laquelle, au site d'entreposage de Pointe-du-Lac, à certains moments en été, le site doit maintenir une pression qui nécessite de le conserver presque plein. Veuillez notamment indiquer la fréquence et la longueur des « *certaines moments en été* » et le pourcentage de remplissage que représente « *presque plein* ».

Réponse :

En fonction de certaines contraintes géologiques et à la demande d'Intragaz, les retraits/injections ne sont pas possibles à certaines périodes en été. C'est pour cette raison qu'Énergir a indiqué que le site doit maintenir une pression à « certains moments en été ». En fonction de ces contraintes, on ne parle pas d'un pourcentage précis de remplissage, mais bien d'un niveau visé qui peut varier et qui est assez élevé. C'est pour cette raison qu'Énergir a indiqué qu'elle le gardait « presque plein ».

- 11.12** Veuillez indiquer si l'usine LSR et/ou le site de Saint-Flavien peuvent, à l'instar du site de Pointe-du-Lac, être « *cyclés en présence d'excédents de capacité de transport* », tel que mentionné à la référence (i). Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi ils ne peuvent pas l'être.

Réponse :

Le site de Saint-Flavien ne peut pas être cyclé selon l'avis de performance.

En ce qui a trait à l'usine LSR, celle-ci fait l'objet de cyclage en cours d'hiver dans les plans d'approvisionnement froid et extrême. Cependant, en dehors de la période d'hiver, le cyclage n'est pas prévu en raison des délais de redémarrage, du faible débit d'injection et du coût financier pour la clientèle.

Veillez également vous référer aux réponses aux questions 11.1 et 11.3.

- 11.13** Veuillez décrire, notamment en termes de capacités de stockage, de contraintes de retrait ou d'injection par période de temps, de fréquence et de temps de préavis, la flexibilité offerte à Énergir, au site d'entreposage souterrain de Enbridge Gas, situés à Dawn dont il est question à la référence (ii).

Réponse :

Veillez vous référer à la pièce Énergir-H, Document 2 (B-0007) et aux lignes 1 à 9 de la page 1 de l'annexe 8 du plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1).

11.14 Veuillez décrire, notamment en termes de fréquence et de temps de préavis, la flexibilité offerte à Énergir pour l'interruption de la liquéfaction du client GM GNL mentionnée à la référence (ii).

Réponse :

Énergir peut interrompre la liquéfaction du client GM GNL conformément aux clauses contractuelles le permettant⁵. Cette interruption survient, en mode planification, après l'utilisation de la capacité maximale de vaporisation de l'usine LSR.

11.15 Veuillez indiquer dans quel ordre sont utilisés les outils suivants mentionnés aux références pour la gestion de la pointe : LSR, Pointe-du-Lac, l'interruption de la clientèle au service interruptible et l'interruption de la liquéfaction du client GM GNL.

Réponse :

En mode prévisionnel, l'ordre d'utilisation pour la Cause tarifaire 2020-2021 est le suivant :

- Pointe-du-Lac
- Interruption de la clientèle au service interruptible
- Usine LSR
- Interruption de la liquéfaction du client GM GNL

Cependant, au réel, il peut arriver que l'ordre d'utilisation varie en fonction des contraintes opérationnelles.

11.16 Veuillez décrire la méthode utilisée par Énergir pour optimiser les coûts totaux de l'ensemble des outils mentionnés aux références. Veuillez notamment indiquer les modèles et méthodes mathématiques utilisés, les intrants, les paramètres et les contraintes pris en compte et les divers horizons considérés.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1.

11.17 Veuillez indiquer si Énergir refait, à la fin de l'hiver ou à la fin de l'année, l'optimisation de sa gestion de l'équilibrage en utilisant les données réelles pertinentes et ce, afin d'évaluer la qualité de cette gestion par rapport à une gestion à vision parfaite. Dans l'affirmative, veuillez fournir le résultat de cet exercice pour les cinq dernières années. Dans la négative, veuillez justifier de ne pas le faire.

⁵ R-3987-2016, Gaz Métro-6, Document 3 (B-0081).

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 7.2.

PLANIFICATION D'APPROVISIONNEMENTS

12. **Référence :** B-0005, page 81, lignes 5 à 7 et tableau 33.

Préambule :

« Le tableau ci-dessous présente le nombre maximum de jours d'interruption pour l'année 2020-2021 qui sera intégré à la section « Interruptions » du « Service de distribution D₅; Interruptible » des Conditions de service et Tarif.

Tableau 33

Somme du volume souscrit en service continu et du volume projeté quotidien en service interruptible			Nombre maximum de jours d'interruption	
Palier D _ε	compris entre m ³ /jour	et m ³ /jour	Volet A	Volet B
5.5	3 000	10 000	59	20
5.6	10 000	30 000	59	20
5.7	30 000	100 000	60	30
5.8	100 000	300 000	63	30
5.9	300 000	et plus	68	30

»

Demande :

12.1 Veuillez expliquer comment est déterminé le nombre maximum de jours d'interruption pour l'année 2020-2021 qui sera intégré aux *Conditions de service et Tarif*, selon la référence.

Réponse :

Pour calculer le nombre maximum de jours d'interruption, Énergir utilise le modèle du plan d'approvisionnement afin de répondre à une demande d'hiver « maximum ». L'hiver « maximum » est la combinaison de la demande maximale générée par mois au cours des trente dernières années.

REDONDANCE À L'USINE LSR

13. Référence : B-0035, page 5, lignes 10 à 18.

Préambule :

« Au fil du temps, Énergir a étendu sa philosophie de gestion des actifs à d'autres installations et notamment à son usine LSR. Les composantes du système de regazéification de l'usine ont été identifiées comme étant des équipements critiques de l'approvisionnement gazier, au même titre que les compresseurs d'un réseau de transmission. À l'automne 2018, Énergir a mandaté la firme Jenmar Concepts afin d'évaluer la disponibilité des équipements de l'usine LSR dans le contexte de l'implantation d'une philosophie de redondance N+1 [note de bas de page omise]. La firme a confirmé une disponibilité supérieure à 99 % avec la philosophie de redondance N+1. L'analyse montre également que sans philosophie de redondance N+1, la disponibilité de l'outil est inférieure au niveau souhaité par Énergir de 99 %. » (Nous soulignons)

Demande :

13.1 Veuillez justifier le choix du niveau souhaité par Énergir de 99 % mentionné à la référence en quantifiant notamment les impacts d'un niveau souhaité qui serait moindre.

Réponse :

Dans ses activités d'approvisionnement gazier, Énergir détient des outils fermes auprès de fournisseurs. Afin de garantir la capacité contractée, TCPL applique les principes de redondance sur ses équipements critiques et la disponibilité de son service est supérieure à 99 %. Le seuil de disponibilité atteint par la redondance N+1 à l'usine LSR a été jugé comme satisfaisant afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

14. Référence : B-0100, pages 3 et 4.

Préambule :

« L'AHQ-ARQ souhaite aussi formuler des recommandations quant à l'optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance. Tout d'abord, en matière d'approvisionnement gazier, cette question est fort complexe et nécessite des analyses approfondies qui ne peuvent être traitées dans le cadre du présent dossier tarifaire. Énergir rappelle d'ailleurs que les services d'un expert ont été nécessaires dans le cadre du dossier portant sur la mise en place d'un indicateur de performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement gazier (R-3993-2016); dossier qui a finalement été retiré entre autres en raison de la nécessité de conduire des analyses supplémentaires. De plus, dans sa décision D-2019-141 (paragr. 337), la Régie a approuvé la reconduction de l'incitatif à la performance sur les transactions d'optimisation des outils d'approvisionnement pour les exercices 2019-2020 à 2021-2022. Quant au service du SPEDE, Énergir souligne que la Régie approuve les stratégies d'achat applicables aux différentes périodes de conformité. Pour toutes ces raisons, Énergir soumet qu'il n'est nullement approprié de traiter de la mise en place de tels indicateurs dans la Cause tarifaire 2020-2021. » (Nous soulignons)

Demandes :

14.1 Veuillez indiquer l'état d'avancement des analyses supplémentaires dont il est question à la référence.

Réponse :

Énergir tient à souligner que les analyses supplémentaires citées à la référence ciblent le dossier de l'indicateur de performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement gazier (R-3993-2016); un dossier dont la Régie a approuvé la fermeture dans sa décision D-2018-033 à la demande d'Énergir. D'ailleurs, dans sa plus récente décision procédurale datée du 11 juin 2020 portant sur la présente cause tarifaire (D-2020-069), la Régie mentionnait ce qui suit en réponse à la demande d'intervention de l'AHQ-ARQ :

« [43] La Régie s'attend également à ce que l'AHQ-ARQ tienne compte de la décision D-2018-033 et de la fermeture du dossier R-3993-2016 portant sur un indicateur de performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement gazier. »

14.2 Veuillez indiquer quand Énergir prévoit traiter de la mise en place des indicateurs dont il est question à la référence.

Réponse :

Dans sa correspondance (B-0011, R-3993-2016) datée du 8 février 2018 par laquelle elle demandait à la Régie la fermeture du dossier R-3993-2016, Énergir mentionnait :

« [...] Énergir demande respectueusement à la Régie de fermer le présent dossier, le tout sous réserve de son droit de la saisir à nouveau de cette question en temps opportun. »